

Chapitre XXV

**MODES ET VÊTEMENTS - CAFÉS ET AUBERGES - TRANSPORTS
PUBLICS ET PRIVÉS - ENSEIGNEMENT
ET ŒUVRES D'ASSISTANCE DANS LA SEYNE DU XVIII^e SIÈCLE.**

a) MODES ET VÊTEMENTS.

Comment s'habillaient nos aïeux seynois, les habitants de notre commune, au XVIII^e siècle ?

Les dames d'abord : dès le XVII^e siècle, elles portaient « le casaquin », sorte de corsage en Indienne ou autre étoffe, souvent à fond blanc, décoré fréquemment d'arabesques végétales ou de bouquets de fleurs.

« Le casaquin » se composait de divers tissus, suivant le goût de celle qui le portait.

Sur ce corsage, un fichu ; la jupe simple ou le cotillon piqué était complété par un tablier, « lou faudieù ».

La grande toilette exigeait le châle en cachemire, ou simplement d'imitation, la cape, la pelisse. Quant au visage, il s'ornait de la coiffe, particulièrement de la « couifo à canoun », type classique de la coiffure populaire, féminine et provençale. La haute société porta, en outre, divers chapeaux (nous parlons toujours des dames), de feutre ou de paille, qui s'agrémentèrent, surtout vers les années 1780, de plumes et de motifs élevés ; il y eut même la mode dite « à la frégate » qui mit, sur le chef des femmes, un petit navire miniature de cette catégorie.

Tous ces ensembles de vêtements ou de toilettes, en usage au XVIII^e siècle, furent portés bien au-delà de cette époque, jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et on en rencontrait encore des survivances au début du XX^e.

Comme ses autres sœurs de la Provence maritime, la Seynoise porta aussi la coiffe « la couqueto » qui dura depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'aux alentours de 1830.

Les messieurs se coiffaient généralement d'un grand chapeau de feutre souple orné d'un galon de velours, aux larges bords, et ce, en toutes saisons.

Le costume masculin proprement dit se composait, selon le rang, soit de l'habit à la française, soit de la veste courte, avec gilets variés, fleuris, rappelant le genre espagnol. Cette veste courte, adoptée vers 1780 seulement (auparavant elle était plus

longue, forme jaquette), se porta chez les gens du peuple, jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; le tout était complété de la culotte et des bas.

Quant à la taille des hommes, elle était entourée d'une large ceinture nommée « la tayolle », de couleur unie, blanche, bleue, noire ou rouge ; la « tayolle » fut d'un usage courant pendant longtemps et jusqu'à une époque assez récente (début du XX^e siècle). Autrefois, elle était parfois décorée de fantaisies ou bariolées de teintes vives.

Le peuple des pêcheurs et des anciens marins, nombreux à La Seyne, resta longtemps fidèle à la tenue caractéristique de la profession : chapeau rond ciré, bonnet catalan ; en outre, la veste à basques, pantalon rayé.

La casquette haute avec vareuse et le tricot viendront plus tard, sous la Restauration.

b) CAFÉS ET AUBERGES, CABARETS

L'établissement seynois le plus ancien appartenant à cette rubrique et que nous avons pu trouver au cours de nos recherches, serait celui qui portait l'enseigne « Hôtel de la Croix-Blanche » ; il existait déjà au XVII^e siècle et se trouvait situé parmi les immeubles bordant le port de La Seyne ²¹⁵.

D'autre part, lors des opérations de délimitation des terroirs d'Ollioules et de Saint-Nazaire (Sanary), en 1688, les deux personnages qui étaient venus d'Aix-en-Provence à cet effet couchèrent à plusieurs reprises, au cours de leur mission, dans une auberge de notre ville qui était placée sous l'enseigne de Saint-Jacques, auberge dont nous n'avons pu déterminer le véritable emplacement ²¹⁶.

De toute vraisemblance, ces hôtelleries devaient encore exister au XVIII^e siècle.

Par contre, nous retrouvons, de façon positive, la présence des établissements suivants au XVIII^e siècle :

- l'auberge tenue sur la place Bourradet par le citoyen Honoré Vicart ;
- le cabaret tenu par le sieur Pons, dit « Salernes », sis place des Esplageoles, n° 4 ; il existait encore au début du XIX^e siècle ;
- des cafés en bordure de l'avenue du Grand-Môle (aujourd'hui avenue Hoche), tenus respectivement par les sieurs Laurent Sicard, Jean Pellegrin, Rousset et François Blain ; ces cafés existaient encore vers 1820. ;
- sur la même esplanade du Grand-Môle, le café avec hôtellerie tenu par Joseph-Victor Gaudemard ; cet établissement existe encore de nos jours sous l'enseigne de « La Frégate ».

Au début du XIX^e siècle (premier Empire), nous notons la présence de plusieurs cafés sur l'avenue du Port (aujourd'hui Saturnin-Fabre) mais nous ne pouvons affirmer qu'ils existaient avant la Révolution ; la chose est possible, cependant ils ont pu

215. D'après un rapport établi le 15 octobre 1675 (Arch. départem. des B.-du-Rh., Fonds de Saint-Victor). M. R. Fouraignan signale un cabaret, « Au Soleil levant », sur le port, vers 1660. (*Journal République* du 19 juillet 1960).

216. Document de 1688.

changer de nom. C'était les cafés « du Siècle », « des Alpes » et celui de « la Méditerranée », rendez-vous des négociants et de la classe bourgeoise.

Des établissements plus modestes devaient exister sur la place Bourradet (Martel-Esprit actuellement)²¹⁷.

c) TRANSPORTS PUBLICS ET PRIVÉS (par terre).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, de vigoureux et élégants attelages sillonnaient les artères maîtresses de notre cité ; les modèles de voiture se trouvant des plus variés.

De solides chariots servaient, en outre, au transport des matières et objets lourds : blocs de pierre, poutres de bois, futailles, troncs d'arbres, cordages, chaînes pour navires, ancres, etc. Déjà, en France, à partir du XVI^e siècle, on avait assisté à un perfectionnement croissant du transport hippomobile qui connaîtra son apogée vers la fin du XIX^e siècle, en particulier pour ce qui concerne les ressorts et le graissage des essieux au moyen du système à patente qui rendait le roulement meilleur.

Aussi verra-t-on, après 1850, des véhicules pesant de 6 à 9 tonnes, des diligences de quatre à huit chevaux, transportant une soixantaine de voyageurs, parcourir les routes nationales.

Ce qui caractérisait davantage le XVIII^e siècle était, à La Seyne comme ailleurs, les chaises à porteur, pour les nobles et bourgeois, les carrosses, pour la classe riche également, des cabriolets, des chars à deux roues, d'élégantes berlins et, aussi, les charrettes des gens de la campagne. À côté de ces voitures de passagers, on voyait passer les fourgons de messagerie, les haquets, longs et étroits, chargés de fûts de vin, les triqueballes servant au transport des longues pièces de charpente particulièrement lourdes et encombrantes ; ces derniers véhicules ayant des roues de 2 mètres de diamètre, avec ou sans avant-train.

Le trafic du port de commerce alimentait naturellement une bonne partie de ces charrois.

ENTREPRISES LOCALES

Pour le XVIII^e siècle, nous avons pu trouver, comme principale maison assurant des transports, urbains ou extérieurs à la commune, l'Entreprise Prat qui fut, sans doute, la doyenne d'âge des transporteurs seynois puisqu'elle fonctionnait encore au début du XX^e siècle.

De bonne heure, c'est un François Prat qui possédait des écuries et des immeubles dans la rue du Petit-Filadou (aujourd'hui rue M.-Giran). Il y eut ensuite ses successeurs : la veuve André Prat et Antoine Prat qui résidaient à Cavaillon ; leur spécialité consistait surtout dans les « poids lourds » de l'époque.

217. En outre des établissements urbains, il existait des guinguettes sur le littoral : au Bois-Sacré, aux Sablettes, à Saint-Elme, à Tamaris et aux carrefours de certains chemins. Elles étaient fréquentées par des pêcheurs et des gens du pays.

Quant à l'établissement réputé du « Père Louis », à Balaguier, bien connu de nos concitoyens et étrangers, il fut fondé en 1790, le roi Louis XVI étant encore sur le trône.

Plus tard viendront d'autres entreprises que nous citerons dans la rubrique consacrée aux vieilles rues de notre ville, mais il s'agira du XIX^e et du début du XX^e siècle.

LES VOYAGES À LONGUE DISTANCE

Au XVIII^e siècle, dont nous nous occupons ici, les habitants de La Seyne devaient se rendre à Toulon pour y prendre soit la poste à chevaux (service rapide), soit la lourde berline de voyage, véhicules de transport de voyageurs pour Marseille et autres centres de la Provence et de la France. La principale entreprise était la Maison Avon et C^{ie} qui possédait, en 1780, une agence à Marseille, rue du Poids-de-la-Farine ; il y avait aussi la Compagnie de diligences des frères Laugier.

Il faut dire que les Seynois utilisaient également la voie maritime, pour les ports du littoral, le Languedoc, l'Italie, l'Afrique du Nord et les pays du Levant.

d) ENSEIGNEMENT ET ŒUVRES D'ASSISTANCE

L'enseignement. — Ce serait une erreur de croire que la société de l'Ancien Régime se désintéressait de l'instruction de la jeunesse. Nous savons, au contraire, que l'enseignement, même secondaire, était donné gratuitement en maints endroits en Provence longtemps avant la Révolution et, dans certaines localités, depuis la fin du XV^e siècle.

Effectivement, on retrouve dans les vieilles archives un nombre important de délibérations ou de contrats concernant les écoles, les maîtres, maîtresses, gages, locaux, etc.

Cela dans les plus grandes comme dans les plus petites communes ; d'autre part, il est bon de ne pas oublier que ce que nous nommons aujourd'hui l'enseignement primaire a été développé et répandu en France dès le XVII^e siècle par l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes fondé en 1680, par J.-B. de la Salle pour l'instruction des garçons.

Les maîtres d'école, avant 1789, étaient loués par la commune après un concours ; généralement, on leur laissait le soin de choisir leurs adjoints, c'est-à-dire des « bacheliers » capables et suffisants « pour enseigner les jeunes enfants ». Une fois admis, la commune votait des gages annuels moyennant une faible rétribution que le trésorier municipal percevait, tous les mois, chez les parents. Ce système, qui avait la faveur des pères de famille, fonctionnait au XVI^e siècle.

Plus tard, les traitements des maîtres (ou régents) furent augmentés et, par la suite, dans nombre d'endroits, on parvint à la gratuité pure et simple. Ajoutons qu'en plus de ses gages, l'instituteur ou l'institutrice avait droit à des avantages en nature ; ils étaient même exempts de certains impôts. Il est de fait que, dans les localités où le régent d'école exerçait, il jouissait d'une réelle considération et, dans les cérémonies publiques, il occupait une place de choix. Son logement lui était assuré par la communauté qui réglait les frais de location.

À l'église paroissiale, il se tenait au banc placé immédiatement après celui des consuls.

Dans le Var, nous trouvons des « Grandes Écoles » ou « Collèges » qui dispensent déjà l'enseignement secondaire au XVI^e siècle dans les localités telles que Draguignan, Fréjus, Barjols, Seillans ; des établissements, plus modestes, à Cuers, Rians, Correns, Callas, Méounes sans compter les écoles paroissiales ou les pensions privées.

Quant à l'enseignement supérieur, il était donné par les universités du royaume dont la première, celle de Paris, est née au XIII^e siècle. Entrait dans cette catégorie, le grand collège Royal-Bourbon d'Aix-en-Provence, dirigé par les jésuites et comparable à l'une de nos facultés modernes. C'est dans ce dernier établissement que le célèbre jurisconsulte seynois Jean-Jacques Pascal fit ses études au XVIII^e siècle. Le collège Royal-Bourbon fut fermé pendant la Révolution, le 2 ventôse, an III (25 février 1795) mais, depuis 1763, il n'était plus dirigé par les jésuites.

Parmi les corps d'éducateurs les plus fameux de l'époque, pour l'enseignement secondaire, on peut citer notamment les oratoriens, les jésuites et les pères de la Doctrine chrétienne.

Dans les communes varoises, le régent (que nous appelons aujourd'hui le maître d'école) était loué à l'année par le Conseil municipal de l'endroit, avant 1789, mais son bail était renouvelable. Le trésorier communal lui payait ses gages, par semestre ou par trimestre, c'est-à-dire, dans ce dernier cas, à la Saint-Michel, à Noël, à Pâques et à la Saint-Jean-Baptiste.

Au XVIII^e siècle, son traitement moyen était de 150 livres par an, et celui d'une maîtresse d'école de 75 livres mais, en certaines communes, il était plus élevé.

Dès 1719, il était d'usage, dans certaines villes, d'attribuer des places de boursiers à des élèves de condition modeste qui s'étaient distingués aux examens.

En 1780, le plus grand collège de Marseille, celui de l'Oratoire, comportait comme personnel : un supérieur, deux anciens, deux préfets des études, quatre professeurs, quatre régents pour les classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e.

La pension était divisée en deux parties : les grands et les petits (élèves). En outre, on trouvait dans la maison : une belle bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, un médaillier ; l'illustre père Papon, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, historien remarquable de la Provence, en était le bibliothécaire.

Les treize places de boursiers de ce collège avaient été fondées par M. de Matignon, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Victor.

Dans la même ville de Marseille, il existait également une faculté de médecine et de chirurgie. Sa création avait été confirmée par des lettres patentes de Henry II, de Louis XIII et de Louis XIV ; cette faculté possédait, comme annexes, une école publique de chirurgie et une école gratuite préparatoire de médecine et de chirurgie.

À la même époque (toujours aux environs de 1780), on comptait aussi une quantité de maîtres écrivains et arithméticiens, de grammairiens, de latinistes, de maîtresses d'écoles (primaires et maternelles, garçons et filles)²¹⁸.

À La Seyne, on comptait comme établissements d'enseignement et comme personnel y attaché, vers la fin du XVIII^e siècle, mais avant 1789 :

- une école publique de garçons (primaire) qui était dirigée par les sieurs Louis Honoré et L.-A. Lombard, qualifiés respectivement de « Régent d'école » et de « Grammairien » ;
- une école de filles qui avait été fondée par Messire Jean-Pierre Daniel, ancien curé de La Seyne. Cette école était située dans la rue de l'Evêché, aujourd'hui rue d'Alsace ; elle possédait un jardin dans un enclos donnant dans cette même rue.

En 1702, les élèves avaient été autorisées à former un groupement qui, avec la participation des sœurs du tiers ordre de Saint-Dominique, se réunissait tous les jours de fête et les dimanches (acte M^e Duval, notaire, du 24 avril 1702). C'est pourquoi, durant un temps, la rue de l'Evêché fut appelée rue de la Congrégation.

Toujours à La Seyne, l'enseignement primaire comprenait dans son programme : le français, la grammaire, le style et la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin, le chant, la géométrie, l'histoire de France et l'Histoire sainte.

La classe du matin débutait à 7 heures et demie en hiver et à 6 heures et demi de Pâques à la Saint-Michel ; elle s'arrêtait à 10 heures et demie. Le soir, la séance durait de midi à 4 heures. Quant à l'année scolaire, elle commençait le 1^{er} octobre.

Il est à remarquer qu'au début, la gratuité de l'enseignement dans les écoles communales n'était accordée qu'aux écoliers originaires de la ville, les étrangers ou « forains » devaient payer une rétribution fixée par le Conseil municipal ; plus tard, tous les écoliers eurent droit à l'enseignement purement gratuit.

D'autres écoles privées, de garçons ou de filles, existaient dans notre commune ; elles étaient dirigées soit par des prêtres ou membres de congrégations enseignantes, soit par des chefs d'institution.

Pour les jeunes gens se dirigeant vers des carrières exigeant des études secondaires, leurs parents les envoyaient, généralement, au Collège municipal de Toulon qui était dirigé, au XVIII^e siècle, par des maîtres distingués et compétents : les oratoriens. Le grand avocat Pascal passa par ce collège qui était ouvert gratuitement, sauf pour les internes qui payaient la pension (524 livres en 1756)²¹⁹.

Pour l'enseignement supérieur, les jeunes seynois allaient à Aix-en-Provence.

218. D'après l'Almanach historique de la ville de Marseille, édité en 1781. P. Masson dit que, dans cette ville, les Frères des Écoles chrétiennes avaient, en 1790, cinq écoles toutes gratuites, comptant 17 frères professeurs et 1.276 élèves. (P. Masson : *La Provence au XVIII^e siècle*, t. 2, Hachette, 1936).

219. Ce collège recevait une subvention municipale de 1.550 livres.

Œuvres d'assistance. — Ce sont les sociétés de bienfaisance et les établissements hospitaliers du XVIII^e siècle.

Dans l'ancienne France, les institutions de ce genre étaient fort nombreuses, dans les villes comme dans les bourgades ; il en existait dans de modestes localités. Elles étaient mi-publiques, mi-privées car leur création, ou leur entretien, étaient souvent du fait de collectivités laïques (communautés) ou religieuses, de particuliers aussi.

Sans remonter au Moyen Âge, nous citerons seulement, comme exemple et pour la Provence, la ville d'Aix. Cette dernière possédait, au XVI^e siècle, trois hôpitaux dont un, celui du Saint-Esprit, remontait à une époque antérieure à 1229 ; une léproserie, dite de Saint-Jacques, datant du mille siècle, une œuvre des prisons fondée en 1517. Au XVII^e siècle, la même ville comptera en plus, des institutions déjà citées, cinq hôpitaux et quantité d'autres établissements. Au XVIII^e siècle, cet effectif sera augmenté de deux nouveaux hôpitaux et de nouvelles fondations : l'une pour les incurables, l'autre pour les aveugles ; de plus, une œuvre des enfants abandonnés et des filles orphelines.

Tous ces établissements étant animés, entretenus par la municipalité, le clergé ou des miséricordes.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ASSISTANCE À LA SEYNE

L'Hôtel-Dieu. — Notre ville possédait, dès le XVII^e siècle, un hospice primitif accueillant les malades, les vieillards sans ressources, les enfants abandonnés. De bonne heure, il devait être situé dans la rue Evenos mais, plus tard, il s'installera dans un immeuble de la rue Clément-Daniel actuelle (autrefois rue de l'Hôpital), immeuble comportant un jardin et des dépendances. Doté d'une chapelle, il aura une extension sous le second Empire (1858).

Cet hôpital, que l'on appelait officiellement l'Hôtel-Dieu avait à sa tête, comme administrateur, un « Recteur » qui était nommé par la municipalité en exercice à laquelle il rendait compte de sa gestion. En plus des vieillards et des malades, il accueillait également les infirmes.

Il survivra à la Révolution et fonctionnera à cet endroit (il donnait aussi sur la rue Messine) jusque vers la fin du XIX^e siècle. Il sera alors transféré au quartier de la Gatonne, où il deviendra bientôt une caserne, pour être remplacé par un autre établissement hospitalier qui sera construit au début du XX^e siècle (1904). Nous en reparlerons aux époques ultérieures.

Les Pénitents-Blancs. — Œuvre dont la fondation remonte au XVII^e siècle et avant l'érection de notre ville en commune ; nous en avons déjà parlé à propos de leur église des Cavaillons.

C'était une société mi-civile mi-religieuse, une sorte de tiers ordre, œuvre de secours mutuels et d'assistance sociale, ayant ses statuts et ses ressources particulières. La confrérie se recrutait surtout dans la classe bourgeoise de La Seyne et avait ajouté, à ses attributions, celle de l'entretien et de la sauvegarde des chemins de pèlerinage et des oratoires. Elle apportait aussi son concours à l'occasion des calamités publiques

qui frappaient le pays ; épidémies en particulier, fréquentes jadis. Son règlement prévoyait également l'assistance aux condamnés et aux prisonniers.

Les Pénitents-Gris ou « Frères Bourras ». — Société composée de laïques associés en vue de promouvoir et d'exercer des actions de solidarité, de bienfaisance et de piété. Elle remontait aussi au XVII^e siècle et nous avons déjà parlé d'elle à propos de la chapelle seynoise du Saint-Esprit, de la rue Ch-Gounod, où ses membres se réunissaient ; elle se recrutait dans des milieux plus modestes de la cité.

Confrérie de secours mutuels, dite de Saint-Roch. — Elle était animée par la corporation des cordiers, très vivante et très nombreuse à La Seyne autrefois. Elle avait sa chapelle, ses règlements, sa bannière et ses coutumes ; saint Roch était son patron ²²⁰.

Remontant également au XVII^e siècle, cette association se consacrait surtout à soulager ses membres dans le besoin et leurs familles.

L'Institution de Notre-Dame-de-la-Miséricorde. — Appelée populairement « La Miséricorde », cette œuvre, fondée encore au XVII^e siècle, eut son siège, à cette époque, dans la rue de l'Evêché qui prit le nom, pendant un certain temps de rue de la Congrégation, qu'elle remplaça ensuite et durant longtemps par celle de rue de la Miséricorde, en souvenir précisément de cette institution. Après la guerre de 1870-1871, cette artère sera baptisée rue d'Alsace.

L'objet de la Miséricorde était de secourir les misères aussi bien morales que matérielles des gens de familles honorables de la ville tombées dans la gêne, ruinées ou malheureuses. Elle s'occupait, en outre, des filles pauvres à marier, des enfants orphelins, des ouvriers et des artisans sans travail, des accouchées, des familles nombreuses.

Elle distribuait des remèdes pour les malades et faisait accorder des soins médicaux gratuits aux indigents.

Comme l'Hôtel-Dieu, cette institution était dirigée par un « Recteur » nommé par le Conseil municipal.

Les bureaux de bienfaisance ou d'aide sociale modernes sont les héritiers de nos miséricordes d'autrefois.

À ces institutions seynoise d'assistance publique et de charité s'ajoutaient, avant la Révolution, nombre d'organisations corporatives ayant leurs règlements particuliers, leurs fêtes, leurs services d'entraide alimentés par des cotisations ou des dons de particuliers et de collectivités.

À propos de l'assistance publique, notons que, sous l'Ancien Régime, obligation était faite aux seigneurs hauts justiciers de nourrir les enfants abandonnés du ressort de leur fief. Ils en seront déchargés par la loi du 10 décembre 1790.

220. Sous le Premier Empire, un maire de La Seyne, M. Raimondis, essaya de faire revivre l'ancienne confrérie de Saint-Roch.

À l'endroit où s'élève le lavoir de Saint-Roch, se trouvait jadis un ruisseau où les bugadières venaient laver leur linge dans de rustiques bassins naturels aux berges garnis de pierres inclinées. Ce ne fut qu'au cours du XIX^e siècle que fut édifié le lavoir couvert existant aujourd'hui.